

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	14
PRÉSENTS :	12
VOTANTS :	13
POUVOIRS :	1

Le vingt-huit mai deux-mil-dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoïn s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 23/05/2019

**Étaient présents :** Katia CLEMENT, Francine DUPE, Sylvie RIBAUT, Adjoints, ainsi que Yannick COQUELIN, Stéphane DALIBARD, Christophe AVRANCHE, Séverine GAIGNOUX, Stéphanie ANGIN, Yoann PICHON, Cécile JASLIER, Séverine NAVINEL, Hubert MEILLEUR et Johann GUEDON.

**Absents avec pouvoir :** Séverine NAVINEL donnant pouvoir à Séverine GAIGNOUX.

**Absents sans pouvoir :** Hubert MEILLEUR.

**Secrétaire de séance :** Stéphane DALIBARD.

**AVIS PROJET PLU QUELAINES-SAINT-GAULT**

DCM2019-35

**Rapporteur : Monsieur MARQUET, Maire.**

M. MARQUET rappelle en préambule que dans le cadre de la révision de son PLU, la Commune de QUELAINES-SAINT-GAULT sollicite l'avis des différentes communes proches. Les modifications liées au nouveau PLU pouvant impacter les limites territoriales des collectivités limitrophes.

**RAPPORT**

La révision du PLU de Quelaines-Saint-Gault se présente sur la période 2013-2030. Il fait état de l'existant sur le territoire de la commune, qu'il s'agisse des milieux naturels, de la potentialité énergétique ou encore de la démographie (la commune comptant plus ou moins 2 000 habitants). En ce qui concerne l'extension urbaine, celle-ci nécessite environ 9 hectares qui seront destinés à intégrer des zones pavillonnaires essentiellement.

Les objectifs principaux de la révision du Plu, qui ont été recensés :

- Valorisation des espaces faiblement pourvus en densité de population/ activité
- Augmentation de la population à 1,2% sur les prochaines années.

Quelaines-Saint-Gault se présente comme un pôle complémentaire au pays de Craon.

Ce projet de révision du document d'urbanisme s'inscrit dans une démarche communale.

Considérant la synthèse présentée par M. MARQUET ;  
Considérant qu'aucun élément n'appelle d'observation ;

**Le Conseil,  
Après en avoir délibéré,**



- **Donne un avis favorable** au projet de PLU de la commune de QUELAINES-SAINT-GAULT.

**Pour : 10**

**Contre :**

**00**

**Abstention : 03**

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.*

*Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
M. MARQUET.*

